

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 décembre 2021

Président:

M. Cédric Pillard

Secrétaire:

Mme Cécile Delisle

Membres présents: 35 sur 54

Extrait de procès-verbal du CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil Général de Valeyres-sous-Montagny a :

- Adopté le préavis municipal N° 5/Législature 2021-2026 concernant le budget de la caisse communale pour l'année 2022. Le conseil général de Valeyres-sous-Montagny décide :
 - Art. 1 : le budget de la bourse communale est arrêté comme suit pour 2022 :

Charges:

CHF 3'201'498.95

Revenus:

CHF 3'044'475.00

Excédent de charges :

CHF 157'023.95

- Adopté le préavis municipal N° 6/Législature 2021-2026 concernant la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026. Le conseil général de Valeyres-sous-Montagny décide de fixer les valeurs suivantes pour la législature 2021-2026 :
 - Art. 1: Plafond d'endettement:

CHF 4'700'000.00

- Art. 2 : Plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF 2'350'000.00

> Le Président Cédric Pillard

La secrétaire

Cécile Delisle